

Page: 1/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600242

· Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

· Code du produit: 4317784499934

· UFI: V9YQ-N4WC-8C04-D6MK

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

#### · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

e+h Services AG Industriestrasse 14 CH-4658 Däniken

Telefon +41 (0)62 288 61 11 Fax +41 (0)62 288 61 60

e-mail info@eh-services.ch

#### · Service chargé des renseignements:

Tox Info Suisse Freiestrasse 16 CH-8032 Zürich +41 (0)44 251 51 51

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse - Tél. 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

# · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		(cuite page

(suite page 2)



Page: 2/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 1)

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

### · Pictogrammes de danger







SHS02 GHS07 GHS0

# · Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# · 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.



Page: 3/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 2)

(suite de la page					
· Composants dangereux:					
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	n-Butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%			
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-XXXX	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane  Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%			
Numéro CE: 923-037-2 Reg.nr.: 01-2119471991-29	Kohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2%Aromaten Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	10-<25%			
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2 Reg.nr.: 01-2119664781-31-xxxx	méthylal Flam. Liq. 2, H225	10-<25%			
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 Reg.nr.: 01-2119529223-47-0000	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%			
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220 Acute Tox. 1, H330 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%			
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane  Flam. Gas 1A, H220  Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%			

# · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

30 % et plus

hydrocarbures aliphatiques

parfums Limonene

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# · 4.1 Description des mesures de premiers secours

# · Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.



Page: 4/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 3)

#### · Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

#### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

# · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

# · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### · 5.1 Moyens d'extinction

# · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.



Page: 5/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 4)

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

# · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

# · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 n-Butane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 6)



Page: 6/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 5)

	(suite de la page 5)					
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène						
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 80 mg/m³, 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m³, 7 ppm S SSc;					
CAS: 74-98-6 propane						
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm					
CAS: 75-28-5 isobutane						
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm					

# · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

# · Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Filtre provisoire:

Filtre A/P2

## · Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

# · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

# · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

# · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)



Page: 7/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 6)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Couleur: Incolore
 Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 0,6 Vol %Supérieure: 8,5 Vol %

• Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

• Température d'auto-inflammation 235 °C

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Non déterminé.

Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

· Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 3000 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,68 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· Test de séparation des solvants:

Solvants organiques: 100 %
 VOC (CE) g/I 680,0 g/I
 VOCV (CH) 100,00 %

· Changement d'état

· Température de suintement:

Propriétés comburantes
 Non déterminé.

(suite page 8)



Page: 8/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 7)

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 néant

· Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page: 9/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 8)

· Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
CAS: 106-9	-97-8 n-Butane				
Inhalatoire	Inhalatoire LC50/4h 658 ppm (rat)				
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane					
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)			
Inhalatoire	LC50/4h	20 ppm (rat)			
Kohlenwas	ohlenwasserstoffe, C10-C12, Isoalkane, <2%Aromaten				
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OCED 401)			
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OCED 402)			
Inhalatoire	LC50/4h	>5.000 mg/m³ (rat)			
CAS: 109-8	CAS: 109-87-5 méthylal				
Oral	LD50	5.708 mg/kg (lapin)			
CAS: 5989	CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène				
Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)			
CAS: 74-98	CAS: 74-98-6 propane				
Inhalatoire	LC50/4h	>20 mg/m³ (rat)			

# · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

# · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

# · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# · Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 10)



Page: 10/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 9)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, < 5% n-hexane

EC50/72h

30 mg/l (algae)

EL50/48h

3 mg/l (Daphnia magna)

LL50/96h

11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (48h) 69,43 mg/L (daphnia)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

· Catalogue européen des déchets

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

(suite page 11)



Page: 11/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 10)

16 05 04\* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR
  - L'ENVIRONNEMENT
- · IMDG AEROSOLS, MARINE POLLUTANT
- · IATA AEROSOLS, solution
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR





Classe 2 5F Gaz.
 Étiquette 2.1

·IMDG





ClassLabel2 Gaz.2.1

·IATA



· Class· Label2 Gaz.2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 12)



Page: 12/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 11)

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateurAttention: Gaz.No EMS:F-D,S-U

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

(suite page 13)



Page: 13/14

Date d'impression : 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 12)

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

°F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · VOCV (CH) 100,00 %
- · Scénarios d'exposition Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at:

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 14)



Page: 14/14

Date d'impression: 15.05.2023 Révision: 08.05.2023

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Solvant pur décollage d'etiquettes E-COLL

(suite de la page 13)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Date de la version précédente: 08.05.2023 · Numéro de la version précédente: 305

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR